

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Parts émises par CNP RELANCE ET CLIMAT (le "Support") géré par TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, société de gestion de portefeuille agréée en France par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-07000006 (la "Société de Gestion")

Initiateur du Produit : CNP Assurances, 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-Les-Moulineaux, Société anonyme immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 341 737 062

Code ISIN : FR0014002X01

Contacts : site internet : www.cnp.fr

Appelez le 01 42 18 70 36 pour de plus amples informations

Autorité de tutelle de l'Initiateur du Produit : l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est chargée du contrôle de CNP Assurances en ce qui concerne ce document d'Informations spécifiques.

Date de production du document d'informations spécifiques : 01/01/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Le Support est une option d'investissement sous-jacente proposée au sein de certains contrats d'assurance-vie ou de capitalisation de CNP Assurances. Le présent document donne des informations essentielles sur le support et vient compléter le document d'information clé des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation de CNP Assurances présentant les caractéristiques et les options sous-jacents des contrats. Le support est constitué de parts d'un fonds d'investissement professionnel spécialisé, constitué sous la forme d'un fonds commun de placement régi par les articles L. 214-154 et suivants du code monétaire et financier (le "**Fonds**") et géré par la Société de Gestion. Le Fonds investira exclusivement dans (i) des parts A3 de T2 ENERGY TRANSITION FUND, un fonds professionnel de capital investissement ("FPCI") de droit français, réservé à la souscription d'investisseurs professionnels ou assimilés, soumis aux articles L.214-159 et suivants du CMF (le "**Fonds Maître**") géré par la Société de Gestion et (ii) dans des actifs liquides (espèces, fonds monétaires ou obligataires (OPCVM ou FIA), fonds indiciels cotés, titres de créance négociables ainsi que d'autres instruments négociables à court terme et dépôts). Les parts du Fonds sont souscrites directement par CNP Assurances. Le support ne donne pas droit à l'attribution en nature de parts du Fonds au souscripteur en cas de demande de rachat ou d'arbitrage sur son contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

La durée de détention recommandée du support est de 8 ans minimum à compter de la fin de la Période de souscription du Fonds sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par le prospectus et pourra être prorogée pour deux périodes consécutives d'un an chacune, soit jusqu'en 2030.

Objectifs : Le support a un objet identique à celui du Fonds Maître en offrant indirectement, par le biais d'une participation à hauteur d'au moins 85 % dans des parts du Fonds Maître (lorsque celles-ci auront été intégralement payées par le Fonds) une exposition diversifiée à un portefeuille de participations majoritaires ou minoritaires (principalement en titres de capital ou autre instruments de fonds propres) dans des entités participant à la transition énergétique vers un mix énergétique abordable, fiable et propre en vue de générer une appréciation du capital à long-terme. Le Fonds Maître a pour objectif d'investir une portion significative de ses actifs dans des micro, petites et moyennes entreprises et/ou des entreprises de type "mid-cap" qui sont situées ou actives sur le territoire des Etats membres de l'Union européenne. Le Fonds est soumis au quota juridique d'investissement visé à l'article L. 214-28 du code monétaire et financier conformément à l'article R. 131-1-1 du Code des assurances. Le Fonds Maître est soumis au quota juridique des articles L. 214-28 et L. 214-160 du code monétaire et financier et au quota fiscal de l'article 163 quinquièmes B du Code général des impôts. Le Fonds est un produit financier ayant un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le "Règlement SFDR"). Le Fonds est soumis à des risques de durabilité qui sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et plus amplement détaillés au sein du prospectus du Fonds. Le rendement du Fonds est principalement déterminé par l'augmentation ou la diminution de la valeur de la participation détenue par le Fonds dans les parts du Fonds Maître pendant la période de détention.

Investisseurs visés : Le support est destiné (i) aux souscripteurs, considérés, après évaluation par CNP Assurances, comme possédant l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus ; ou (ii) aux souscriptions qui affectent à l'acquisition de droits exprimés dans des unités de compte visées à l'article R. 131-1-1 du Code des assurances. L'encours des engagements exprimés en unités de compte visées à l'article R. 131-1-1 du Code des assurances ne dépasse pas 50 % de l'encours du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation d'un souscripteur.

Le Support s'adresse plus particulièrement aux investisseurs qui recherchent, en contrepartie de la sélection du support dans leur contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, un rendement élevé, en acceptant de subir des pertes importantes sur le capital investi. En effet, la sélection du support constitue un placement présentant un niveau de risque élevé, en particulier au regard de son objectif d'investissement et en raison du fait qu'il n'offre pas de protection ou de garantie en capital. En conséquence, le support s'adresse à des investisseurs souscrivant ou bénéficiaires des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation commercialisés par CNP Assurances qui sont des personnes physiques, résidents fiscaux français, disposant d'un patrimoine financier suffisamment large et stable sur la durée, acceptant de prendre un risque de perte partielle ou totale du capital net investi. La proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans le support dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, peut correspondre à un objectif de diversification de ce patrimoine financier, mais ne devrait pas constituer la totalité de celui-ci.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 8 ans à compter de la fin de la Période de Souscription du Fonds. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque du support par rapport à d'autres unités de compte de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Il indique la probabilité que le support enregistre des pertes en cas de baisse de la valeur des titres du Fonds Maître dans lesquels le Support est investi ou d'une impossibilité de CNP de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7 qui est une classe élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du support se situent à un niveau élevé, et, si la valeur des titres du Fonds Maître dans lesquels le support est investi venait à se déprécier, il est très probable que la performance du support et la capacité de CNP à vous payer en soit affectées. **La liste détaillée des risques liés au support figure en Annexe du Prospectus du Fonds et du Fonds Maître disponibles sur demande auprès de CNP Assurances.** Le support ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si le Fonds n'est pas en mesure de verser à CNP Assurances les sommes dues, ou si CNP Assurances n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scenarios de performance

Scenarios d'Investissement		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (période de détention recommandée)
Période de détention recommandée : 8 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 504	4 892
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-15.0 %	-12.6 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 153	8 996
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-8.5 %	-2.0 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 998	13 355
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-0.0 %	6.1 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 456	17 438
	<i>Rendement annuel moyen</i>	4.6 %	11.4 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous versiez un montant de 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres unités de comptes de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses, étant précisé que les rendements pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Ce que vous obtiendrez dépendra de la performance future des actifs dans lesquels le support est investi, qui ne peut être prédite avec précision, et de la durée de détention du support. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas facile de sortir de ce support. En conséquence, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée, laquelle est de 8 ans. Il est possible que vous ne puissiez pas obtenir le rachat du support ou un arbitrage du support avant cette échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce support ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. Les coûts du support incluent par transparence les coûts supportés par le Fonds en lien avec ses investissements dans le Fonds Maître. Les tableaux indiquent les montants qui sont prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la durée de détention du support. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et sur la base de différents scénarios de détention possibles.

Coûts au fil du temps

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupèreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- 10 000 euros sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux (en €)	647	2 218
<i>Incidence des coûts annuels*</i>	6,5 %	2,7 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,6 % avant déduction des coûts et de 11,5 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,5 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement Il s'agit de l'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. La personne qui vous vend le Support vous informera des coûts réels.	250 €
Coûts de sortie	0 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé Il s'agit de l'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement avant la fin de la durée de détention recommandée. Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Support, mais la personne qui vous vend le Support peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,4 % de la valeur de votre investissement par an Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	240 €
Coûts de transaction	0 % de la valeur de votre investissement par an Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Support. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0 % Il s'agit de l'incidence des commissions liées aux résultats. Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Non applicable

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais ils ne prennent pas en compte les frais et coûts dus sur les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation pour lesquels le support est utilisé en unité de compte de référence ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Les chiffres indiqués ne comprennent pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le document d'information spécifiques ne décrit pas les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation commercialisés par CNP Assurances pour lesquels le support est utilisé en qualité d'unité de compte de référence et ne tient pas compte de la durée de détention spécifique ni des frais liés à ces contrats.

